Echo de La Méline

N° 9 Juin - Juillet - Août 2016

www.echenoz-la-meline.fr

Chers Mélinoises, Mélinois,

Quoi de plus agréable qu'une bonne forme physique, même à un âge avancé, pour profiter pleinement de la nature et du plein air en cette période estivale.

Cet édito, inspiré d'un rapport sur la santé, s'adresse principalement à la jeunesse mélinoise. Message pour leur faire prendre conscience que la capacité physique et intellectuelle s'acquiert dès le plus jeune âge. C'est un investissement qui permettra à notre corps et à notre esprit d'être en forme plus longtemps.

En quarante ans, les collégiens ont perdu environ 25 % de leur endurance, c'est-à-dire qu'ils courent moins vite et moins longtemps. Une perte inquiétante car la capacité cardio-vasculaire est un des meilleurs marqueurs d'une longue vie en bonne santé.

Enfants et ados passent de plus en plus de temps devant la télé, l'ordi ou la tablette, les jeux vidéo… et moins de la moitié respectent les 60 minutes d'activité physique préconisée par jour.

Cela participe à la progression du surpoids, qui s'accompagne d'une perte d'endurance proportionnelle. **Les gains cardio-vasculaires et musculaires s'obtiennent jusqu'à 18-20 ans**. Les enfants qui se remuent ont une pression artérielle, un cholestérol et une glycémie moins élevée que ceux qui ne bougent pas. Et ce sont des acquis pour plus tard. De plus, l'expérience le montre, les enfants pour qui la norme est de ne pas bouger, ne vont pas s'y mettre avant 20 ans. S'ils y songent ce ne sera qu'à 45-50 ans.

Aux parents et à l'entourage d'habituer chacun à s'activer dès le plus jeune âge. Après l'école on sort, on fait des jeux en plein air… L'idéal, c'est l'exercice au quotidien, car ses bienfaits se répercutent sur l'organisme durant 24 heures. A défaut on se rattrape le week-end, matin ou après-midi, par des grandes balades, du vélo ou toute autre activité… En famille pourquoi pas.

Voilà mon message en ce début d'été. Belles vacances à toutes et à tous et plein de réussite à celles et ceux qui sont en période d'examen.

Votre maire : Serge VIEILLE

Adage : L'investissement physique et intellectuel est une richesse pour demain.

L'ORÉE DU BOIS

Le centre d'accueil et d'orientation de l'Orée du Bois géré par l'association ASHRA s'est fait remarqué au niveau national pour l'excellence de son travail. Depuis novembre 2015, des migrants de Calais sont de passage pour quelques semaines ou mois avant d'être orientés vers d'autres structures (Centre d'accueil des demandeurs d'asile dit CADA par exemple). L'encadrement est assuré 24H/24. L'association accepte volontiers des vêtements pour hommes, des jeux (dés, cartes, dominos). Et pourquoi pas quelques denrées de base type riz, pommes de terre, oignons, tomate sous toutes ses formes... A déposer sur place.

FINANCES

Le budget primitif 2015 était présenté à l'équilibre grâce à une gestion rigoureuse de notre commune (économies de fonctionnement, renégociation de contrats, ...) et à une légère augmentation de la fiscalité

COMPARATIF ENTRE LE COMPTE ADMINISTRATIF 2014 ET CELUI DE 2015

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (*hors sorties d'actif pour la ZAC)

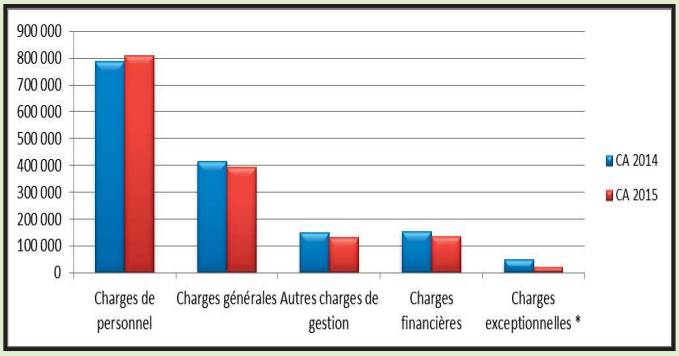

	CA 2014	CA 2015
Charges de personnel	789 048	808 852
Charges générales	415 304	392 712
Autres charges de gestion	148 101	131 993
Charges financières	154 521	134 160
Charges exceptionnelles*	48 556	2 1901
	1 555 530	1 489 618

On constate une hausse des charges de personnel, résultant de la réforme des rythmes scolaires, de l'augmentation des charges sur salaires et de l'avancement d'échelon de certains salariés.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT (*hors sortie d'actif pour la ZAC)

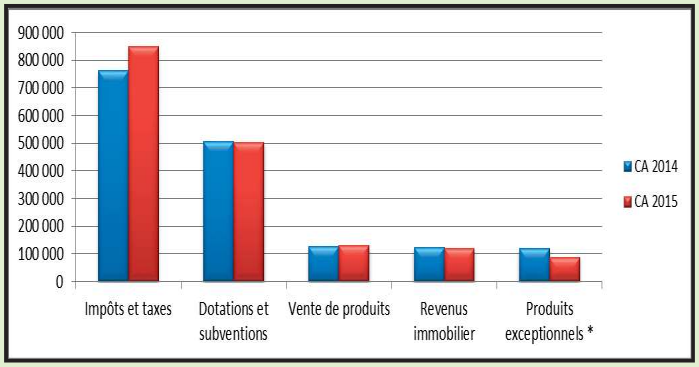

	CA 2014	CA2015
Impôts et taxes	762 250	848 734
Dotations et subventions	507 050	502 995
Vente de produits	126 928	131 348
Revenus immobilier	125 023	121 340
Produits exceptionnels*	120 450	88 190
	1 641 701	1 692 607

Avec un résultat cumulé à fin 2015 supérieur à nos attentes, et après une année supplémentaire sans emprunt, notre commune, malgré les fortes baisses de dotations d'Etat, peut envisager 2016 avec plus d'optimisme.

TAUX D'IMPOSITION

Taux d'imposition	2014	2015	2016
Taxe d'Habitation	5,74%	6,56%	6,56%
Taxe Foncière / Bâti	16,06%	16,89%	16,89%
Taxe Foncière / Non Bâti	28,59%	29,41%	29,41%

La hausse des impôts votée en 2015 associée à une réduction des charges sur l'exercice nous a permis de créer une capacité d'autofinancement nécessaire pour nos investissements. La municipalité assume ses choix de gestion afin de pouvoir continuer à maintenir l'action de service public avec la qualité et la diversité qui la caractérise.

FINANCES

COMPARATIF ENTRE LE COMPTE ADMINISTRATIF 2015 ET LE BUDGET PRIMITIF 2016

Nos dépenses d'investissements d'un montant de 609 931 € dont 104 836 € de remboursement en capital des emprunts, se répartissent comme suit:

- Au niveau de la voirie : aménagement de la place de la Planchotte, revêtement rue des Vergers...
- Bâtiments publics, scolaires, cimetière : première tranche de mise en conformité pour l'accessibilité, atelier municipal, rénovation d'un logement à l'école de Pont.
- Agencement et aménagement de terrains, aires de jeux…
- Achat de matériel, outillage, matériel informatique, divers.
- Réseau d'électrification.

Certains investissements permettront des économies de fonctionnement : éclairage public avec le changement d'ampoules énergivores, rénovation énergétique de nos bâtiments : remplacement des simples vitrages de nos fenêtres et portes dans le cadre d'un programme triennal subventionné à hauteur de 50 % par le TEPCV (Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte).

D'autres subventions viendront compléter le financement de ces investissements. L'ensemble des recettes d'investissement se monte à 609 931€.

Avec des subventions demandées pour 168 916 €, des ventes de terrains 140 000 €, du FCTVA et la taxe d'aménagement pour 79 832 €, le solde à financer par la commune sera de 221 183 € soit 27.57 %.

Ceci nous laisse donc une marge et nous offre la possibilité de faire face à des petits imprévus.

Nous sommes dans une logique de recherche active et permanente de subventions, auprès de l'État, de la Région et du Département notamment, avec pour consigne de n'engager aucun projet sans notification des dites subventions.

RÉALISME / RIGUEUR / ANTICIPATION

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

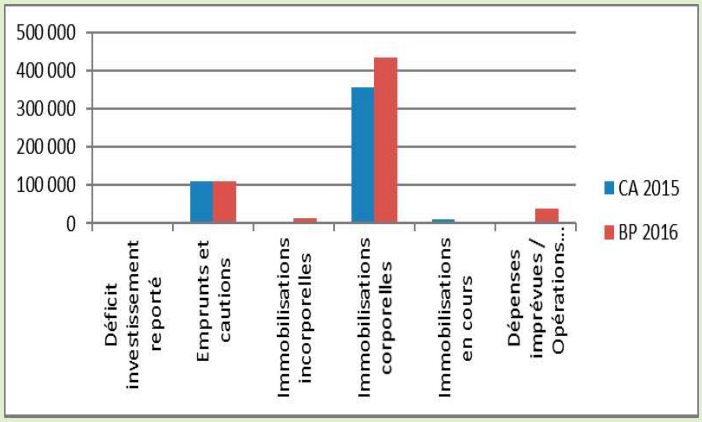

	CA 2015	BP 2016
Déficit investissement reporté	0	0
Emprunts et cautions	108 817	109 836
Immobilisations incorporelles	5 730	12 500
Immobilisations corporelles	355 245	447595
Immobilisations en cours	9 500	0
Dépenses imprévues/Opérations	2 998	40 000
	482 290	609 931

RECETTES D'INVESTISSEMENT

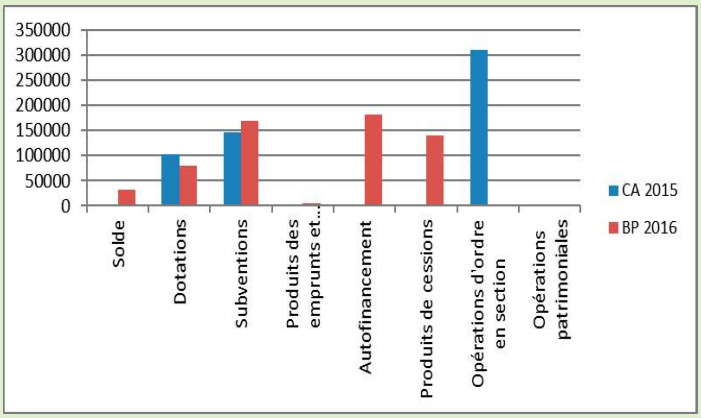

	CA 2015	BP 2016
Excédent	0	33 088
Dotations	10 2966	79 832
Subventions	145 088	168 916
Produits des cautions	2 870	5 000
Autofinancement	0	182 043
Produits de cessions	0	140 000
Opérations d'ordre en section	309 288	1 052
Opérations patrimoniales	2 998	0
	563 210	609 931

VOIRIE RN 57

Mr le Maire a adressé un courrier au directeur de la DIR EST lui demandant de prendre en considération la mise en sécurité de la RN 57, suite aux travaux d'assainissement effectués l'été dernier Avenue Pasteur. Une réfection de la chaussée sera réalisée et entièrement financée par l'État, sur 1 km, de la rue des Onchets jusqu'au garage Vesoul Auto Service.

BRÛLAGE INTERDIT SUR LA COMMUNE

Brûler les déchets végétaux, c'est interdit, mais des dérogations sont possibles.

Depuis le 1er janvier 2014, il est interdit à tout particulier de brûler à l'air libre les déchets verts issus des parcelles dont il a l'entretien.

En effet, outre la gêne pour le voisinage et les risques d'incendie que cela génère, la combustion à l'air libre des végétaux est fortement émettrice de polluants, tels que des particules fines et des produits toxiques ou cancérigènes, notamment des polluants organiques persistants comme les hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP) et les dioxines qui se concentrent dans les produits laitiers et les œufs.

Le broyage sur place ou la dépose sur des sites dédiés comme les plates-formes de compostage sont les seules solutions autorisées pour s'en débarrasser.

Toutefois, pour éviter notamment la propagation de certaines épidémies, causées par des vers, bactéries ou parasites qui touchent certains végétaux, des dérogations à cette interdiction peuvent être prévues par le préfet dans le cadre du règlement sanitaire départemental, sur proposition de l'autorité sanitaire et après avis du conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques (CODERST). Chaque département dispose de son propre règlement sanitaire, applicable de plein droit.

LE BRUIT

Toutes les nuisances sonores sont répréhensibles quelle que soit l'heure ; elles deviennent un délit de tapage nocturne de **22 h 00 à 07 h 00.** Tous travaux de bricolage ou de jardinage sont autorisés tous les jours de **9 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 19 h 30**, et pour les dimanches et jours fériés de **10 h 00 à 12 h 00 uniquement.** De plus, les activités professionnelles bruyantes doivent cesser de 20 h 00 à 7 h 00 ainsi que les dimanches et jours fériés.

Cependant, une dérogation permanente est accordée pour le 14 juillet, le nouvel an, la fête de la musique et pour la fête de la commune.

TERRE SAINE : OBJECTIF ZÉRO PESTICIDE

La « loi Labbé » votée le 22 juillet 2015 interdit, à compter du 1er janvier 2017, aux personnes publiques (État, parcs nationaux), régions (parcs naturels ...), départements, communes, … propriétaires d'un domaine public ou privé, d'utiliser des **produits phytopharmaceutiques**, à l'exception des préparations naturelles peu préoccupantes (PNPP), pour **l'entretien des espaces verts, de forêts, de promenades et des voiries.**

Nous devrons donc nous habituer à croiser, de ci de là, des fleurs et des herbes sauvages, dans les rues et les jardinets de notre commune.

Terre saine
Communes sans pesticides

De nombreuses remises pour les mélinois !

Activ'Communication
le textile, l'adhésif & l'objet publicitaire

Espace Synergie
Location de salle & formation
Un seul espace, une seule adresse !
148 avenue Pasteur
Echenoz-la-méline
03 84 68 67 46

eurydice
L'informatique pour tous !

hyper plein ciel
www.burologia.com
Zone Technologia
T. 03 84 75 87 00
F. 03 84 75 87 77
Vesoul

CITOYEN UN JOUR, CITOYEN TOUJOURS

L'année 2015 et ce début d'année 2016 ont bouleversé, meurtri, atteint chacun dans sa chair et ses valeurs.

Les tragiques événements subis ont aussi provoqué et déstabilisé les fondements même de la cohésion nationale, l'importance du vivre ensemble. Aussi, il est essentiel de réaffirmer les principes dont notre pays est historiquement dépositaire. La devise républicaine de Liberté, d' Égalité et de Fraternité doit, plus que jamais, être expliquée, défendue et promue. Elle est aussi indissociablement liée à celles de Citoyenneté et de Laïcité, garantes de paix et d' harmonie sociale.

Alors, portons l'attention nécessaire aux plus jeunes et saluons l'engagement de leurs maîtres et parents pour les encourager dans la voie de la citoyenneté. L'objectif partagé est l'adhésion comprise et sans réserve à ces valeurs communes par le rassemblement et la participation aux cérémonies commémoratives.

EAU

Quoi de plus facile aujourd'hui que d'ouvrir un robinet ?

Le XIXème siècle : l'eau au robinet pour tous.

En 1930, seulement 23 % des communes disposent d'un réseau de distribution d'eau potable à domicile.

En 1945, 70% des communes rurales ne sont toujours pas desservies.

Il faut attendre la fin des années 1980 pour que la quasi-totalité des Français bénéficie de l'eau courante à domicile.

Pourquoi payer l'eau ?

Nous disons tous « le prix de l'eau », ce qui est inexact car ce n'est pas le coût de la matière première que l'on paie (la ressource en eau elle-même est gratuite), l'eau potable est un produit de consommation qui a fait l'objet de transformations et de services. Ce que nous payons, c'est l'ensemble des services de l'eau rendus aux utilisateurs (prélèvement, traitement, contrôle, distribution, collecte et traitement après usage) pour bénéficier d'une eau potable, à domicile, toute l'année et sans interruption. Il est donc plus juste de parler du « prix des services de l'eau ».

Certains redevables n'ont pas acquitté leur redevance depuis plusieurs années.

Montant total des redevances impayées au 31/12/2013	109 760 €
au 31/12/2015	61 374 €
au 25/05/2016	54 655 €

Une partie de ces impayés relève peut-être de la négligence…

Le comptable public et la municipalité ont fixé des séances de travail entre leurs services pour faire le point sur l'encaissement des recettes et les actions de recouvrement mises en œuvre ou pouvant l'être.

Toutes les poursuites réglementaires afin de recouvrir les sommes dues seront assurées par le Trésor Public. Ce dernier peut mettre en place des plans d'apurement de dette, n'hésitez pas à prendre contact avec la Trésorerie, Place d'Armes.

Nous remercions tous les acteurs qui, par leur rigueur dans le recouvrement des impayés, permettent cette amélioration de situation. Chacun doit payer ce qui est dû.

QUALITÉ DE L'EAU 2015

La commune est alimentée par le syndicat des Eaux du Breuchin. Le contrôle sanitaire de la qualité de l'eau est réalisé par le service Santé Environnement de l'Agence Régionale de Santé. (ARS).

Le rapport de qualité 2015 de l'eau sur l'unité de distribution est consultable en mairie ou sur notre blog : www.echenoz-la-meline.fr

LOCATIONS

A louer, dans l'ancien Presbytère : **appartement de type F3** d'une superficie de 85 m².

Espace vert commun pour la copropriété, cave, local à vélos. Chauffage individuel gaz. Label BBC. Loyer 605.€ Libre immédiatement.

Le **logement vacant situé au-dessus de l'école de Pont** est en cours de rénovation. Les gros travaux devraient se terminer prochainement. Peintures et papiers peints seront réalisés par le personnel technique de la commune. Location prévue septembre 2016.

Deux garages rue de l'Église : - un grand : 60.55€ / mois - un petit : 50.92€ / mois

FÊTE DE LA MUSIQUE

La fête de la musique aura lieu le **25 juin 2016**. L'association AIM'ROCK qui coordonne cet événement, lance un appel aux musiciens qui souhaiteraient se produire.

« Quel que soit votre style, en solo ou en groupe, apportez vos notes et faites vibrer le cœur d'Échenoz-la-Méline », annonce le Président d'AIM ROCK.

Buvette et restauration rapide sur place.

D'autres informations quant aux horaires seront publiées sur le blog de la commune.

Un concert de Chorales se produira également le 26 juin à la chapelle de Solborde.

FÊTE NATIONALE

Un repas dansant en plein air sera organisé au centre du village si le temps le permet :

mercredi 13 juillet 2016

Réservation au secrétariat de mairie jusqu'au 8 juillet

Tél : 03.84.75.14.77

Animation Poules et Poux Laids

La cérémonie de commémoration aura lieu :

jeudi 14 juillet 2016 à 11 h 00 au monument aux morts et sera suivie d'un vin d'honneur à la mairie.

Menu du 13 juillet

Apéritif

Jambon à la broche

Salade

Fromage

Dessert

Café **10€**

LES LUNDIS DE LA DÉCOUVERTE

Les enfants des classes de Corinne PATOZ et Magali ROLANDI de l'école de Longeville, 49 élèves au total, ont élaboré un projet de découverte du département. « Les lundis de la découverte » ont permis aux enfants de découvrir des sites remarquables comme les forges de Baignes, le château de Ray-sur-Saône… etc...

Ce projet a pu être réalisé grâce au travail de l'équipe enseignante, des parents accompagnateurs, du financement par la coopérative scolaire et de la municipalité à hauteur de 20 € par élève.

INSCRIPTIONS ÉCOLE MATERNELLE DE PONT

Inscriptions à l'école maternelle de Pont, pour la rentrée 2016

Madame Vuillemin, la directrice de l'école, vous remercie de prendre contact avec elle, Tél : 03.84.75.69.91 dès maintenant si vous avez un enfant à scolariser à la rentrée ou pour toute demande de renseignements préalables.